

sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

PAYSAGE

La SIA souhaite contribuer à l'aménagement durable
et de qualité du cadre de vie en Suisse.

Preamble Dans le présent document, la SIA expose sa position de fond sur le paysage et son développement tel qu'elle le conçoit. Dans ce contexte, le paysage est compris comme un espace sensoriel vecteur d'identité qui, dans toute sa diversité et en tant que cadre culturel vivant, est soumis à notre volonté créatrice, évolue avec nous et se transforme au gré de nos actions.

Le paysage «désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» – telle est la définition donnée dans la Convention européenne du paysage. La présente prise de position se limite au paysage ouvert hors des zones d'habitation.

Le paysage en tant que résultat d'un processus naturel et créatif constitue le champ d'action dans lequel évoluent les membres de la SIA au quotidien.

La prise de conscience de la fragilité des équilibres homme-nature doit motiver la SIA et ses membres à agir avec respect et soin, sur la base de connaissances solides.

1

Les paysages suisses ont du caractère.

Objectif Le paysage suisse constitue une véritable mosaïque, où nature et culture se distinguent par leur diversité. Chaque région présente ainsi un caractère spécifique et modulable, porteur d'un sentiment d'appartenance et qui incite à en explorer les différentes facettes, espace urbain compris. Ces nombreuses spécificités paysagères revêtent une importance capitale pour la Suisse.

Engagement Les membres de la SIA renforcent, promeuvent et développent les particularités régionales du paysage dans leurs activités touchant à son aménagement. La SIA incite les acteurs du paysage à formuler des objectifs qui respectent les qualités de ces espaces. Lesdits objectifs doivent guider les membres de la SIA dans leur travail de conception d'ouvrages et d'installations. La SIA porte également une attention toute particulière à l'aménagement

des zones de transition entre différents types de paysage. De par la conception d'ouvrages et d'installations de qualité et représentatifs de la région, les membres de la SIA insufflent une contre-dynamique face à la perte de repères. Ce faisant, ils tiennent compte de toutes les dimensions qui définissent le paysage.

Justification Si l'on ignore ou néglige l'histoire paysagère, les caractéristiques régionales et les multiples types de paysage qui composent la Suisse, certaines zones telles que le Plateau perdront toute identité paysagère sous l'effet d'une urbanisation disparate, sans lien avec la spécificité du territoire. A l'avenir, tous les acteurs de l'aménagement territorial doivent mieux connaître, considérer et valoriser ces particularités, sans quoi le paysage perdra ce qui fait son caractère.

2

Le paysage est le résultat d'une réflexion commune et d'une action réfléchie.

Objectif La qualité des paysages suisses ne relève pas du hasard. Elle reflète une réflexion commune et une action réfléchie visant à développer les espaces paysagers dans un esprit de durabilité. Les processus et instruments pour une planification globale tournée vers l'avenir et pour une pesée des intérêts en présence sont maîtrisés et éprouvés. Les activités de planification se basent sur les besoins de la société, et les aménagistes paysagers travaillent en étroite collaboration et de manière interdisciplinaire.

Engagement La SIA soutient ses membres en mettant à leur disposition des bases et des instruments de travail pour leurs activités impactant le paysage. Elle encourage les processus de planification interdisciplinaires par une implication précoce de toutes les parties prenantes. Ses membres respectent et soutiennent une gestion soignée des espaces paysagers dans le cadre de leurs activités à incidence territoriale. La SIA agit sur le plan politique ainsi

qu'auprès des autorités chargées d'élaborer les textes légaux afin d'ancrer et de promouvoir les processus d'aménagement du paysage au-delà des limites communales. Elle s'engage pour que la planification et l'aménagement du paysage s'effectuent dans une perspective d'ensemble selon le principe de durabilité et en tenant compte de tous les intérêts en jeu. A ce titre, la SIA soutient le développement d'un nouveau standard en matière de planification.

Justification Lors de la réalisation d'ouvrages et d'installations, ainsi que dans le cadre de leur exploitation, il arrive fréquemment que seuls des intérêts particuliers prédominent et que l'impératif de coordination ne soit pas respecté, la plupart du temps au détriment du paysage et sans que toutes les parties prenantes aient pu y contribuer de manière appropriée. Ce manque de sensibilisation, de volonté, mais aussi de bases et d'instruments se répercute négativement sur la qualité du paysage.

3

Le paysage offre des habitats diversifiés et interconnectés.

Objectif Des habitats diversifiés et interconnectés, à la biodiversité riche, constituent des infrastructures environnementales indispensables à la Suisse. Il n'est pas porté atteinte à la qualité globale des zones protégées du fait de leur haute valeur naturelle. Tous les espaces géographiques disposent de suffisamment de surfaces non bâties, bien connectées et d'intérêt écologique. Une planification interdisciplinaire est en place qui favorise la gestion des habitats proches de la nature, ainsi que leur connexion aux zones urbanisées.

Engagement Dans le cadre de leurs activités d'aménagement du paysage, les membres de la SIA veillent à préserver les zones présentant un attrait particulier. Ils œuvrent pour un traitement respectueux de ces zones protégées. Au vu de la mutation du paysage et de la société, la SIA en appelle toutefois à ce que la mise sous protection et la fonction pro-

tectrice des habitats fassent régulièrement l'objet d'un examen critique approfondi, et ce aussi bien pour les zones protégées existantes que potentielles. Elle exige une considération et une évaluation globales des habitats sujets à risques.

Justification Le paysage se constitue autour d'habitats particulièrement variés, qui servent à la fois de repères pour l'être humain et d'espace vital pour une faune et une flore riches en espèces. Ces habitats peuvent aussi subir des mutations, induites directement ou indirectement. C'est pourquoi il convient d'opérer une évaluation d'ensemble qui tient également compte du changement. Dans les zones périurbaines, des habitats diversifiés créent des lieux de détente attrayants. Ces espaces doivent donc être aménagés, préservés et connectés en tant qu'éléments précieux du paysage bâti.

4

Le paysage suisse est également un lieu de production.

Objectif Le paysage comporte des surfaces agricoles, forestières et destinées à la production d'énergie. Celles-ci sont utilisées de manière efficace et durable à la fois. Les modes d'exploitation correspondants se fondent au mieux dans le paysage recherché et en favorisent l'usage multifonctionnel.

Engagement La SIA s'investit pour la préservation des surfaces de production agricole et forestière. Elle soutient l'engagement en faveur d'une production domestique rentable de bois et de denrées alimentaires dans les zones géographiques appropriées. Dans les cas où les activités d'exploitation se doublent d'un impact paysager et économique, la SIA est favorable à la mise en place et au développement de programmes d'encouragement en vue de la préservation de la qualité du paysage. La SIA soutient la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral en matière de renforcement de la force hydraulique et de création d'installations utilisant d'autres énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique, biomasse). Elle incite les autorités de planification chargées de cerner les régions

potentiellement adaptées à définir des critères visant à évaluer l'incidence sur le paysage dans toute sa portée. La SIA œuvre pour que, lors de la construction d'installations destinées à la production énergétique et alimentaire, les répercussions sur le paysage soient réduites au maximum.

Justification Au cours des dernières décennies, la pression exercée sur les terres cultivées n'a cessé de croître. La transformation du paysage agricole suisse se poursuit dans le contexte du tournant énergétique. Pour permettre le développement de sources d'énergie renouvelables, des surfaces supplémentaires devront y être affectées via, entre autres, la reconversion de terres dédiées à la production agricole. Les méthodes modernes d'agriculture sont toujours moins tributaires du sol. Dans les régions alpines, le manque de rentabilité mène à l'abandon des surfaces agricoles. Les effets de ces changements sur le paysage sont considérables et doivent impérativement faire l'objet d'un travail de fond.

5

L'extraction des matières premières et l'élimination des déchets ont lieu dans le paysage.

Objectif Le territoire suisse offre suffisamment de surface pour les infrastructures d'approvisionnement et d'élimination. Les matières premières sont exploitées selon le principe de durabilité. Les sites d'extraction et de décharge, les ouvrages et installations nécessaires, ainsi que leur affectation ultérieure s'intègrent harmonieusement dans le paysage visé.

Engagement La SIA œuvre pour que les surfaces nécessaires à l'extraction des matières premières et à l'élimination des déchets soient garanties par les mesures d'aménagement du territoire, mises à disposition et exploitées de manière rentable, tout en minimisant leur impact environnemental. Ses membres s'engagent à ce que toutes les installations, constructions et affectations requises sur les sites concernés affectent le moins possible le paysage ou contribuent à sa qualité de par leurs dimensions, formes et matériaux.

Justification Les zones d'approvisionnement et d'élimination sont des infrastructures indispensables à la société, qui nuisent toutefois au paysage et à l'environnement. Dans certains cas, l'exploitation des matières premières disponibles exige des installations coûteuses qui, pour des raisons touchant à la protection de la nature, de l'environnement et du paysage, se heurtent à une opposition croissante. Ces installations peuvent néanmoins être légitimées par un bilan global établi avec objectivité. Un approvisionnement régional en matières premières et secondaires assorti d'une élimination appropriée se justifie, tant sur le plan économique qu'écologique. Agir de manière responsable et durable signifie trouver des solutions viables en conciliant adroitement les intérêts en présence et en sensibilisant la population locale.

6

Le paysage demeure aussi un espace de détente.

Objectif Qu'il s'agisse des zones périphériques rurales ou urbaines, toutes sont propices à la détente. Les qualités récréatives visées et les offres de loisirs sont diversifiées, encouragent idéalement l'appréhension sensorielle du paysage et permettent de développer un lien émotionnel. Les équipements invitant à la détente sont choisis au regard du contexte et servent d'orientation, notamment dans les espaces naturels sensibles. Les offres de loisirs polyvalentes et respectueuses de l'environnement sont privilégiées et les synergies systématiquement exploitées.

Engagement La SIA œuvre pour que l'aspect détente soit pris en considération dans tous les processus d'aménagement, à tous les niveaux et dans toutes les zones géographiques. Les membres de la SIA tiennent compte des besoins de loisirs (de proximité) de la population dans leurs concepts et études. En matière de qualité et d'utilisation des espaces de détente, la SIA assure un meilleur transfert de connaissances

parmi ses membres en collaboration avec des partenaires. Elle encourage l'établissement de bases conceptuelles ancrées dans la législation et applicables tant au niveau régional que suprarégional afin d'encadrer l'usage récréatif et de mieux coordonner d'éventuelles offres de loisirs.

Justification Le besoin de détente en pleine nature est en augmentation constante. L'activité physique et les loisirs pratiqués dans un cadre paysager multisensoriel contribuent au maintien en bonne santé et créent un lien émotionnel. Les offres récréatives représentent par ailleurs une part non négligeable de la valeur ajoutée régionale. Selon le type d'activité et d'infrastructure concerné ainsi que le volume de trafic généré, leur impact sur le paysage peut être conséquent. Il convient donc d'y attacher une attention particulière dans les études de projet et d'acquérir davantage de connaissances sur les éventuelles répercussions paysagères.

7

Les ouvrages et installations ont un rapport au paysage.

Objectif Les ouvrages et installations sont subordonnés aux qualités du paysage. La densification des zones à bâtir existantes prime sur l'étalement urbain. La construction hors des zones à bâtir est limitée aux ouvrages et installations indispensables, dont l'implantation est imposée par leur destination et qui respectent le paysage. Des instruments de planification et des critères d'évaluation sont disponibles pour ce faire. L'application de la loi relative aux ouvrages et installations situés hors des zones à bâtir est uniformisée. La protection contre les dangers naturels passe en premier lieu par des mesures d'aménagement du territoire et des techniques de construction adaptées à ces risques. Les nouveaux ouvrages de protection constituent l'exception.

Engagement La SIA apporte son soutien aux parties impliquées dans l'élaboration de mesures visant à limiter le nombre de constructions situées hors des zones à bâtir. Elle s'engage afin que lesdits ouvrages et installations présentent des qualités architecturales mettant en valeur le caractère du paysage. La SIA exige que les nouvelles constructions soient autorisées avec parcimonie et qu'au préalable leur site d'implantation, leur nécessité ainsi que leur impact sur le paysage soient évalués, ce même en cas de conformité à l'affectation de la zone. C'est pourquoi la SIA œuvre auprès des organes compétents pour faire avancer la définition de critères d'évaluation et faire res-

pecter les dispositions correspondantes. Elle envisage de compléter ses normes sous l'angle du respect du paysage et, si besoin est, d'élaborer de nouvelles normes et guides. La SIA se penche activement sur la question de la déconstruction d'ouvrages et d'installations devenus inutiles. La SIA soutient ses membres dans la mise au point de nouveaux types de bâtiments et d'ouvrages de protection.

Justification En 2011, près d'un quart du parc immobilier suisse se situait hors des zones à bâtir. En matière d'utilisation du sol, la part des surfaces de transport a progressé de 16% depuis 1985. Par ailleurs, la production agricole hors-sol se répand de plus en plus. Tous ces ouvrages et installations exercent une profonde influence sur la qualité du paysage. Il est probable qu'à l'avenir également, des constructions soient érigées sur des terres de culture et qu'en outre des ouvrages existants perdent leur affectation d'origine. Les effets de ces changements sur le paysage sont considérables. Il est donc d'autant plus important de veiller à une intégration harmonieuse au paysage ambiant, d'explorer les autres options possibles et de considérer la déconstruction. En raison du réchauffement climatique, le risque de dangers naturels augmente. Une implantation et des techniques de construction adaptées peuvent pallier ce risque et réduire le nombre d'ouvrages de protections supplémentaires ou la nécessité de les renforcer.

8

Les qualités et valeurs du paysage sont reconnues.

Objectif Les membres de la SIA sont sensibilisés à la thématique du paysage. Suffisamment de possibilités de formation continue dans le domaine leur sont offertes et ils y ont recours. Les compétences en place ou lacunaires sont renforcées par le biais d'une offre étendue de cours de perfectionnement. Les sphères politiques sont sensibilisées à la thématique du paysage. L'exploitation, le développement et l'aménagement du paysage sont des disciplines ancrées dans les programmes des universités et hautes écoles spécialisées.

Engagement La SIA s'engage pour une structuration interdisciplinaire de la formation continue sur les thèmes se rapportant au paysage. Elle œuvre à la sensibilisation de ses membres au moyen d'outils et de plates-formes d'échange appropriés. De même, elle développe leurs compétences en leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances. Elle encourage ses membres à mener des études test et des projets pilotes dans leur propre domaine d'activité. La SIA participe à l'effort visant à développer la recherche

sur les processus de planification intégraux; elle s'engage pour qu'une offre de formation initiale et continue dans le domaine de l'exploitation, du développement et de l'aménagement du paysage soit proposée par les universités et hautes écoles spécialisées suisses. La SIA sensibilise les acteurs concernés à l'importance d'un paysage de qualité et d'un cadre législatif et conceptuel favorisant cet objectif. Dans la mesure de ses capacités, elle effectue en ce sens un travail de lobbying auprès des sphères politiques.

Justification A l'heure actuelle, les professionnels de l'architecture et de l'ingénierie ne disposent pas tous des mêmes connaissances en matière de paysage. Les membres de la SIA contribuent toutefois en premier lieu à façonner le paysage, étant donné que leurs ouvrages impactent fortement l'espace paysager. Aussi doivent-ils impérativement bénéficier d'une formation précoce et de meilleures possibilités de perfectionnement en la matière, et être sensibilisés aux répercussions de leur travail sur le paysage.